



PREFECTURE DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2014-DRLP/BREEC-139-DP
en date du 7 mai 2014

instituant la commission locale de recensement des votes à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du dimanche 25 mai 2014.

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de la Vienne

VU le code électoral et notamment l'article R. 107 ;

VU la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n° 2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU l'arrêté n° 2013-SG-SCAADE-92 en date du 12 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Yves SEGUY, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne ;

VU l'ordonnance du 30 janvier 2014 du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers ;

VU le courrier du 30 janvier 2014 du Président du Conseil Général de la Vienne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 -. A l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du dimanche 25 mai 2014, la commission chargée du recensement des votes dans le département de la Vienne est constituée comme suit :

Monsieur Philippe DARRIEUX, Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Poitiers, **Président titulaire** - **Monsieur Jean-Daniel CALLEN**, Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, suppléant du Président ;

Madame Claire-Marie PINEAU, Vice-Présidente chargée du service du Tribunal d'Instance de Châtelleraut, **membre titulaire** ;

Madame Isabelle LE BIHEN, Juge au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, **membre titulaire** ;

Monsieur Jean-Daniel CALLEN, Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, membre suppléant ;

Monsieur Jean-Pierre JARRY, Conseiller Général du canton de Poitiers V, **membre titulaire** - Monsieur Maurice RAMBLIERE, Vice-Président du Conseil Général de la Vienne, Conseiller Général du canton de Vivonne, membre suppléant ;

Monsieur Claude d'ARGENT, Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) à la Préfecture de la Vienne, **membre titulaire** - Monsieur Sébastien CORTES-TORREA, chef du bureau de la réglementation, des élections et de l'état-civil (BREEC) à la Préfecture de la Vienne, membre suppléant.

Article 2 -. Cette commission siégera à la Préfecture de la Vienne, 7 place Aristide Briand, à Poitiers, **le lundi 26 mai 2014 à 9 heures**.

Article 3 -. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Fait à Poitiers, le **27 MAI 2014**

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,


Yves SEGUY